

Institut de Chimie de Clermont-Ferrand

ICCF - UMR 6296



Compte rendu du Conseil de l'UMR 6296

Séance du jeudi 15 décembre 2022, 12h30

Mode hybride : Amphi Remi et Visio

Présents : M. BRIGANTE, K. BALLERAT, P.O. BUSSIERE, F. CHARNAY-POUGET, M. DEFOIS, S. DUCKI (visio), T. GEFFLAUT (départ 14h), L. HECQUET, L. JOUFFRET (visio), F. LEROUX, G. MAILHOT (visio), P. MALFREYT (départ 14h), J-M. NEDELEC, A. POTDEVIN, O. ROY, S. THERIAS, C. VICHERY (visio), G. VOYARD.

Invité : Xavier FARGES

Absents excusés : M. COLIN, M. DUBOIS.

Ordre du jour :

1. Validation de la proposition du CR de CU du 24 11 2022 (proposition "nettoyée" des typos)
2. Présentation fiche d'accueil et validation - invitation de Xavier
3. Validation prélèvement contrat CNRS : abandon prélèvement ICCF
4. Positionnement du CU pour la demande CPJ INP ICCF
5. Validation de notre RI (point 8.1 P16 à vérifier et le 19.3.5 (affichage) P39 à valider)
6. Divers
7. Questions des collègues

1. Approbation du CR du CU du 24 novembre 2022

Approuvé : 15 contre : 0 abstention : 5

2. Présentation fiche d'accueil et validation - invitation de Xavier

X. FARGES est présent pour présenter l'ébauche de la fiche d'accueil des nouveaux personnels entrants (cahier de laboratoire, accès ...) au sein de l'Institut. Elle sera présentée aux chefs d'équipe. Ce travail a été initié par l'équipe des AP et X. FARGES.

Plusieurs étapes avant que le secrétariat de l'ICCF ne donne les droits d'accès aux nouveaux personnels entrants :

- Responsable ou personnel encadrant
- Formation en Hygiène et Sécurité (tous les mardis matin de 10 à 12h)
- Assistant et assistante de prévention (AP)
- Secrétariat ICCF

Chimie 7 - 24, avenue Blaise Pascal, TSA 60026 CS 60026, 63178 AUBIERE Cedex – France

: (33) 04 73 40 71.25 : direction.iccf@uca.fr <https://iccf.uca.fr>

Remarques :

- Aller voir les personnes référentes pour les risques particuliers avant d'y être confronté (chimique, biologique, RMN, laser, générateur rayons X)
- Karine BALLERAT, Stéphanie BONNEFOY et Xavier FARGES pourront donner l'accès au bâtiment de l'ICCF. L'accès aux réserves sera désactivé par défaut et activé par Xavier FARGES après validation de la fiche de suivi par l'AP bâtimentaires. (Hors étudiants)
- Florence CHARNAY-POUGET précise que cela permettra d'avoir un justificatif pour les nouveaux passeports formations obligatoires depuis le 1^{er} octobre 2021.

3. Validation prélèvement contrat CNRS

Abandon prélèvement ICCF

J.M NEDELEC : Que vont devenir les 4% pour le laboratoire ?

R : Ils seront déposés sur le commun

4. Positionnement du CU pour la demande CPJ INP ICCF

Le CU de l'ICCF a débattu sur la demande remontée au ministère d'une CPJ INP/ICCF dont le sujet de recherche associé est « Elaboration et mise en forme 3D de biomatériaux pour la reconstruction et l'ingénierie tissulaire osseuse ».

Dans leur grande majorité, le personnel (collège des EC et des C) de l'ICCF a souhaité signaler à la présidence de l'UCA une anomalie dans la procédure et un manque d'informations qui n'ont pas permis aux équipes de l'ICCF de se concerter pour proposer des projets.

Le personnel de l'ICCF estime avoir été mis devant le fait accompli pour la proposition ci-dessus.

La direction tient à préciser que cette possibilité n'a pas du tout été approuvée (mais évoquée) ni en Comité de Direction, ni en Conseil d'Unité, ce qui est la bonne pratique attendue à l'ICCF.

La procédure s'est déroulée comme ci-dessous :

- Information de possibilité de CPJ est arrivée à la direction de l'INP. Elle a évoqué le sujet et a décidé de faire remonter les propositions par les laboratoires en informant les directeurs de laboratoire lors du CoDIR. Ils ont créé un groupe de travail avec les 3 directeurs de laboratoires, les 3 directeurs de l'école et la direction de l'INP pour évaluer les demandes et les interclasser.
- 3 octobre : CoDIR. L. HECQUET était présente. Le comité de direction de l'INP a demandé aux 3 directeurs de laboratoire de faire remonter des propositions.
- 6 octobre : CD (CPJ n'était pas à l'ordre du jour, information évoquée en fin de CD par J.M. NEDELEC (surpris de ne pas le voir à l'ordre du jour) sur la possibilité de discuter d'une CPJ proposé par l'INP).
- 11 octobre : En tant que directeur d'équipe, J.M. NEDELEC a envoyé une proposition à la direction du laboratoire et au comité de l'INP.
- 12 octobre : discussion et classement des sujets CPJ en présence du comité élargi de l'INP avec les 3 directeurs d'école, les 3 directeurs de laboratoires et la direction de l'INP. Le sujet a été présenté.
- 20 octobre : CU ICCF (CPJ non mentionnée).
- 24 octobre : fin de la procédure

F. L. mentionne qu'il est impossible de revenir sur cette décision (déjà remonté au ministère) mais que les collèges des EC et des C ont demandé à la direction de s'exprimer sur ce cas auprès de Matthias Bernard. Ils veulent exprimer le désaccord des personnels de l'Institut avec cette demande de CPJ.

Un courrier a déjà été envoyé au VP recherche.

Vote pour envoyer un courrier à M. BERNARD :

Approuvé : 14 contre : 1 abstention : 3

F. Leroux demande aux collègues des EC/C et des C de modifier le modèle de courrier qu'il propose et de lui renvoyer, pour transmission à la présidence de l'UCA.

5. Validation de notre RI (point 8.1 P16 à vérifier et le 19.3.5 (affichage) P39 à valider)

P 16 :

Pour les non-permanents, en cas d'absence de l'encadrant, celui-ci doit s'assurer que :

- au moins un personnel permanent sur l'étage directement inférieur ou supérieur soit en mesure de porter assistance.
- « un personnel d'assistance » situé à son étage soit présent (Cf ANNEXE 5)

Si aucune de ces conditions n'est remplie, l'activité doit être stoppée

Un « personnel d'assistance »

Un « personnel d'assistance » est un personnel non permanent désigné par un/une responsable d'équipe permettant d'assister les personnels non-permanents en cas d'absence de personnels permanents. Il peut être :

- Post-doctorant
- Doctorant
- CCD ingénieur

Ce personnel doit connaître les risques associés à l'étage où il est affecté. Et avoir au moins 6 mois d'ancienneté dans l'ICCF.

La reconnaissance du statut de « personnel d'assistance » est soumise à un entretien avec l'AP bâtimentaire qui définira les notions indispensables à connaître en fonction des risques liés à son bâtiment.

P39 : panneau d'affichage

En ce qui concerne l'Hygiène et Sécurité :

Deux panneaux d'affichages (format A1 ou A2) seront installés à l'entrée de chaque bâtiment dans la galerie centrale rejoignant les bâtiments de 3 à 7.

- 1 panneau pour des informations générales Hygiène et Sécurité (consignes générales de sécurité UCA - horaires ouverture PC Sécurité - Covid - VSS/RPS - etc). Prise en charge par le service H&S
- 1 panneau pour d'autres informations institutionnelles ou autres (ex : syndicats - avis de concours ou recrutement - colloques - etc). A voir pour la prise en charge

Il est laissé libre aux équipes de mettre des informations à **l'intérieur des bâtiments** (après accès badgés) et dans les cages d'escaliers (ex : trombinoscope), l'affichage d'équipe reste à la discrétion de l'équipe et de sa politique d'équipe.

Vote : RI (tel que vu et corrigé ci-dessus, sans écriture inclusive)

Approuvé : 16 contre : 0 abstention : 0

6. Divers

Représentante « Innovation » auprès de l'INC : nomination de Katia ARAUJO da SILVA.

Les UMR mixtes CNRS/UCA devront désigner pour 2023 un établissement unique de gestion (CNRS ou UCA) pour chaque plateau adhérent à UCA Partner et rattaché à leur unité.

Ce gestionnaire unique aura en charge les prestations externes réalisées par le plateau (remarque : quel que soit le gestionnaire, les plateaux conserveront leur ligne de gestion UCA Partner pour faciliter les prestations internes à l'UCA).

La désignation du gestionnaire unique pourra s'appuyer sur la part des investissements en personnels et/ou équipements de chaque tutelle pour un plateau donné. Est attendu à l'échelle du laboratoire un équilibre à trouver entre les deux tutelles UCA/CNRS en termes de recettes attendues.

Les plateaux ICCF concernés sont listés ci-dessous :

- Diffraction des rayons X (Resp. C. Taviot-Guého)
- ICP/CHNS (Resp. C Forano)
- Plateforme activité et criblage enzymatique (Resp. F Charmantray)
- PLASMAT (Resp. E Tomasella)
- Résonance Magnétique Nucléaire (Resp. M Traikia / AS Biesse-Martin)
- Résonance Paramagnétique Électronique (Resp. M Dubois)
- Spectrométrie de Masse (Resp. M Lereboure)
- Spectrométrie Vibrationnelle (Resp. E. Petit / K. Araujo da Silva)

7. Questions des collègues

Collège CDD/doctorants :

Des précisions sont demandées pour les horaires de fermeture des réserves.

Fermeture des réserves et de l'Institut : 19h

Fermeture du PC sécurité : 18h

Collège PAR :

PCA : Validé

Les AP sont tous et toutes dans le PCA mais seront en congés pendant la fermeture et pour la majorité loin de Clermont-Ferrand

Collège Enseignant Chercheur :

Des précisions sur la démarche d'achat d'habits chauds ont été demandées à Xavier Farges.

C'est une voie parallèle à l'UCA car les vêtements qu'ils proposent ne sont pas adaptés à un laboratoire de chimie.

Le commercial va présenter des vêtements de travail chauds et fins à mettre sous une blouse. Il s'agit d'avoir des équipements compatibles avec les EPI obligatoires dans le cadre de mission spécifiques nécessitant une blouse.

Un « excès de zèle » de la DOSI a été mentionné : des droits administrateurs ont été coupés sans prévenir, les échanges de mails n'étaient pas très sympathiques...

Ils refusent d'installer certains logiciels. Certains sont interdits. La DOSI respectent des règles très précises.

Collège des chercheurs : Pas de questions.

Fin à 15h

Prochain CU le 26/01/2023

Secrétaire : M. COLIN